

**N° 5532<sup>2</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2005-2006

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de l'Accord de coopération entre le  
Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le  
Gouvernement de la République du Cap-Vert dans les  
domaines de l'éducation, de la culture et des sciences,  
signé à Praia, le 20 novembre 1998**

\* \* \*

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

(24.4.2006)

La Commission se compose de: M. Fred SUNNEN, Président; M. Marcel OBERWEIS, Rapporteur; M. Claude ADAM, Mmes Anne BRASSEUR, Claudia DALL'AGNOL, M. Ben FAYOT, Mme Colette FLESCHE, M. Jacques-Yves HENCKES, Mmes Lydia MUTSCH, Martine STEIN-MERGEN et M. Lucien THIEL, Membres.

\*

**I. ANTECEDENTS**

En date du 9 janvier 2006, Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration a déposé à la Chambre des Députés le projet de loi sous rubrique. Le projet de loi était accompagné d'un exposé des motifs, ainsi que du texte de l'accord de coopération dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences, entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République du Cap-Vert.

Le projet de loi a été avisé par le Conseil d'Etat le 14 février 2006.

Dans sa réunion du 4 avril 2006, la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Culture a désigné Monsieur Marcel Oberweis comme rapporteur du projet et a procédé à l'analyse du projet et de l'avis du Conseil d'Etat.

Le présent rapport a été adopté lors de la réunion du 24 avril 2006.

\*

**II. OBJET DE LA LOI**

Le projet de loi vise à approuver l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République du Cap-Vert, signé à Praia, le 20 novembre 1998. Cet Accord bilatéral constitue le premier accord de coopération culturelle avec un pays du continent africain et entend établir des rapports plus étroits dans le domaine de la culture et des arts, plus particulièrement dans les domaines de la musique, du théâtre, de la littérature, des arts plastiques et du cinéma par des échanges de matériel de documentation et d'information.

Dans l'Accord, les parties prévoient des échanges bilatéraux dans de nombreux domaines, à savoir: l'éducation, les sciences, la technologie, l'archivage, le domaine bibliothécaire, la muséologie, l'archéologie ainsi que la protection et la restauration de monuments, d'œuvres d'art et de documents écrits

et audiovisuels. Les deux pays s'engagent également à favoriser et à intensifier les échanges dans le domaine de la jeunesse et des sports.

Un tel rapprochement des cultures et l'ouverture des frontières, tant nationales que morales, aux mentalités différentes permettent à l'Europe de s'enrichir. La culture constitue le meilleur rempart contre l'intolérance et inspire le respect des cultures et des peuples les plus divers et favorise la compréhension mutuelle.

Afin de mieux réaliser les objectifs de l'Accord bilatéral, une commission mixte est créée, qui est chargée de l'élaboration des programmes exécutifs pluriannuels et de l'échange d'expériences dans les domaines concernés.

L'Accord restera en vigueur pendant une période de cinq ans et pourra être prorogé par tacite reconduction pour une durée indéterminée à moins d'être dénoncé par l'une des parties contractantes avec un préavis de six mois.

\*

### III. QUELQUES INFORMATIONS SUR LE CAP-VERT

	2000	2004
Superficie (km <sup>2</sup> )	4.033	
Population (millions)	0,4	0,5
Espérance moyenne de vie à la naissance	69,2	70
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	54	29
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	55	76
Taux de scolarisation dans le primaire	99,9%	101%
Population privée d'accès à des points d'eau aménagés	35%	26%
PIB par habitant (PPA)	3.233	5.000

(Source: Rapport annuel 2004, Ministère des affaires étrangères – Coopération au développement et action humanitaire)

L'archipel du Cap-Vert se trouve dans l'océan Atlantique, au large des côtes du Sénégal et de la Mauritanie. L'archipel se divise en deux séries d'îles: les îles sous le vent au sud et les îles au vent au nord. Le Cap-Vert dispose de deux aéroports internationaux, à savoir d'une part l'aéroport Amilcar Cabral sur l'île touristique de Sal et d'autre part, de l'aéroport Francisco Mendes, plus récent, qui se trouve sur l'île de Santiago. Praia, la capitale administrative se trouve sur cette même île, qui est la plus vaste de l'archipel.

Les îles sont d'origine volcanique, elles ont pour la plupart un relief escarpé et sont couvertes de cendre volcanique pauvre en végétation. Le climat y est chaud et sec avec peu de précipitations (pas de pluies enregistrées entre 1972 et 1977) et une moyenne de température située entre 20 et 25°C.

La culture du Cap-Vert est d'origine africaine et européenne. Mindelo est considérée comme la capitale culturelle du Cap-Vert.

Bien que la langue officielle du Cap-Vert soit le portugais, les habitants parlent majoritairement le créole capverdien, dont il existe plusieurs variations. Le français y est la troisième langue parlée.

Du point de vue économique, l'agriculture constitue la première activité de l'archipel. Elle occupe plus de la moitié de la population active et contribue pour 12% au PNB. L'industrie se limite au raffinage du sucre, à la conserverie du poisson, à la fabrication de cigares et à la distillation de liqueurs. Le tourisme devient un pilier économique de plus en plus important. Ainsi, en 2000, le cap des 145.000 visiteurs a été dépassé.

En matière fiscale et budgétaire, le gouvernement capverdien a comme objectif de réduire le déficit public qui avait atteint 18,9% en 2000 (passé à seulement 2,6% en 2004). L'objectif à long terme est de respecter les critères de Maastricht. A noter que l'Escudo capverdien est rattaché à l'Euro par un mécanisme de parités fixes.

Le Cap-Vert milite activement afin d'obtenir un statut spécial auprès de l'Union Européenne. Pour justifier cette initiative, les dirigeants capverdiens mettent en avant leur position stratégique au sein de

l'ensemble Canaries-Madère-Açores (Macaronésie), leur bonne gouvernance politique et économique et leur importante diaspora vivant en Europe. Le Cap-Vert cherche à diversifier ses appuis extérieurs afin de se démarquer des sphères d'influence traditionnelles. Les Etats-Unis montrent un intérêt croissant pour la place stratégique de l'archipel qui accueillera un exercice de l'OTAN en 2006.

\*

#### IV. HISTOIRE

On ne dispose pas de sources suffisantes pour retracer l'histoire ancienne de l'archipel. Il est cependant probable qu'avant l'arrivée des Européens, les îles étaient occupées de populations apparentées à celles du Sénégal.

En 1456 le Cap-Vert fut „découvert“ par le Vénitien Alvise da Cova da Mosto, qui naviguait pour le compte du Portugal. L'archipel servait dès lors d'escale pour l'exploration des côtes africaines, puis de l'Océan indien et du Brésil. La possession portugaise fut confirmée par le traité de Tordesillas (1494) et pendant toute l'époque coloniale, les îles du Cap-Vert servaient comme port avancé de Lisbonne sur la route de son empire outre-mer.

Les esclaves amenés du continent et les Portugais de la métropole donnèrent naissance à une population métissée de langue portugaise. L'abolition de l'esclavage en 1866 et le détachement de la Guinée-Bissau en 1879 détruisirent l'économie des îles et entraînèrent une forte émigration vers les Etats-Unis et les colonies portugaises d'Angola, de São Tomé et Príncipe. Le portugais persista comme langue officielle de la colonie tandis que le créole fut considéré comme un signe d'infériorité sociale.

Sous le régime fasciste du dictateur Salazar, le Cap-Vert traversa l'une de ses périodes les plus sombres: tortures, déportations et famines marquaient l'époque. Salazar interdit toute immigration et envoya des troupes dans toutes les colonies portugaises du continent africain, afin de contenir le nationalisme toujours croissant des peuples autochtones.

La révolution dite des œillets de 1974 au Portugal entraîna la mise en place d'un gouvernement de transition et aboutit à l'indépendance du Cap-Vert, le 5 juillet 1975 sous la présidence d'Aristide Pereira. Par la suite, en dépit de proclamations marxistes, l'archipel ne reçut guère d'aide des Etats communistes et finit par se rapprocher des pays occidentaux pour des raisons économiques et de l'Afrique du Sud. Pendant ce temps le Cap-Vert maintenait un régime du parti unique.

L'année 1990 fut une année décisive dans l'évolution politique du Cap-Vert. Persuadé de les remporter, le *Partido Africano da Independência de Cabo Verde* (PAICV) accepta d'organiser des élections libres. Toutefois, les élections démocratiques du 13 janvier 1991 furent remportées par le Mouvement pour la démocratie (MPD). Aux élections de 1996 le MPD accrut sa majorité, mais le parti rival, à savoir le PAICV revint au pouvoir en 2001 en remportant les élections législatives et présidentielles. En 2004 le PAICV dut céder une nouvelle fois sa majorité au MPD.

La pauvreté a contraint de nombreux Capverdiens à s'expatrier. On estime qu'environ 700.000 Capverdiens vivent à l'étranger, un chiffre qui représente bien plus que la moitié de la population capverdienne. Les pays cibles d'immigration sont surtout les Etats-Unis, le Portugal, l'Angola et le Sénégal. Le Luxembourg accueille une population d'environ 1.700 Capverdiens. Pour la période de 1995 à 2005, 426 personnes d'origine capverdienne ont acquis la nationalité luxembourgeoise, un chiffre qui souligne la bonne intégration de la communauté capverdienne au Grand-Duché.

\*

#### V. UNE COOPERATION D'ORES ET DEJA ENTAMEE

Le Cap-Vert figure depuis 1993 parmi les pays cibles de la politique de coopération au développement du Grand-Duché de Luxembourg. Le Luxembourg est le deuxième bailleur de fonds du Cap-Vert, le premier étant le Portugal, le troisième l'Union européenne. Environ 90% des projets luxembourgeois sont exécutés par l'agence luxembourgeoise de coopération, Lux-Development.

Les secteurs prioritaires du programme indicatif de coopération (PIC) au Cap-Vert sont l'éducation, la santé, l'assainissement de l'eau ainsi que l'aide alimentaire.

Dans le domaine de l'éducation on doit constater de très fortes disparités régionales. Pour cette raison, le programme de coopération avec le Luxembourg se concentre avant tout sur l'intérieur de Santiago, région dans laquelle les disparités sont les plus fortes et la situation de l'éducation est la plus dramatique. Ainsi, par exemple, les salles de classe sont extrêmement surpeuplées, ce qui entraîne que la plupart de l'équipement est dégradé. Environ 38% des enseignants n'ont pas la formation pédagogique nécessaire. Pour remédier à cette situation la coopération luxembourgeoise a entamé des projets de valorisation des ressources humaines qui se concentrera sur la formation professionnelle des enseignants.

Les interventions du Grand-Duché dans le domaine de la santé ont été entreprises dans les régions les plus défavorisées du Cap-Vert et ont ainsi un impact très important dans la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la stratégie de santé nationale. Grâce à l'aide du Luxembourg, le Cap-Vert est sur la bonne voie pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement<sup>1</sup>.

Le soutien du Luxembourg a permis au Cap-Vert d'atteindre déjà en 2002 un des Objectifs du Millénaire prévu seulement pour 2015. La couverture nationale d'accès à l'eau était de 82% en 2002 et une couverture de 100% est envisagée pour 2010. Cependant il y a toujours un travail considérable à faire dans le domaine de l'assainissement de l'eau: le niveau national en 2002 était seulement de 24%. Grâce aux financements luxembourgeois, la qualité de l'eau a déjà pu être améliorée dans différentes régions.

Le Luxembourg fournit une aide alimentaire importante au Cap-Vert qui permet la réalisation de différents projets de développement ponctuels.

\*

## VI. AVIS DU CONSEIL D'ETAT

L'article unique du projet de loi n'appelle pas d'observation du Conseil d'Etat. La Haute Corporation tient à souligner que depuis l'arrivée des premiers hommes et femmes du Cap-Vert dans les années soixante, la communauté capverdienne a connu le taux le plus élevé de naturalisations parmi les communautés étrangères établies au Luxembourg. Compte tenu des nombreux liens qui existent entre les deux pays, le Conseil d'Etat se demande quelles sont les raisons qui ont pu retarder l'approbation de l'accord signé en 1998.

\*

## VII. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

La commission souligne l'importance de tels accords de coopération, qui ont pour objectif de rapprocher les différentes cultures dans le monde globalisé et de comprendre „l'Autre“ dans sa dimension sociale et culturelle. Cet accord de coopération aidera à approfondir davantage les relations déjà existantes.

Compte tenu de ces observations, la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Culture recommande à la Chambre des Députés de voter le projet de loi sous rubrique dans la teneur suivante:

\*

<sup>1</sup> Prévus par l'ONU. Ces objectifs du Millénaire pour le développement, qui vont de la réduction de moitié de l'extrême pauvreté à l'éducation primaire pour tous, en passant par l'arrêt de la propagation du VIH/sida, et ce à l'horizon 2015, constituent un schéma directeur pour l'avènement d'un monde meilleur.

**TEXTE PROPOSE PAR LA COMMISSION**

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de l'Accord de coopération entre le  
Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le  
Gouvernement de la République du Cap-Vert dans les  
domaines de l'éducation, de la culture et des sciences,  
signé à Praia, le 20 novembre 1998**

**Article unique.**— Est approuvé l'Accord de coopération entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République du Cap-Vert dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences, signé à Praia, le 20 novembre 1998.

Luxembourg, le 24 avril 2006

*Le Rapporteur,*  
Marcel OBERWEIS

*Le Président,*  
Fred SUNNEN

*Remarque:* Pour le texte intégral de l'Accord de coopération, il est renvoyé au document parlementaire No 5532.

